



BETTERAVE SUCRIERE

EN BREF

- Progression de la cercosporiose
- Augmentation de la fréquence de rouille
- Surveiller la teigne en culture sèche et même en culture irriguée

Rédacteurs

Bulletin rédigé par l'Institut Technique de la Betterave.

Observateurs

ITB Centre-Val de Loire, GEETA Pithiviers, Cristal Union, Ouvre et fils, Tereos, Axereal, Coopérative de Boisseaux, Coopérative de Puiseaux, Soufflet Agriculture, Traitaphyt, agriculteurs.

Directeur de publication :

Philippe NOYAU
Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire

13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle.

La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité

Ravageurs

NOCTUELLES

Contexte d'observations

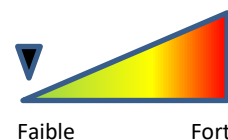
Leur présence est détectable grâce aux perforations et déjections qu'elles laissent dans le feuillage. Ces chenilles sont très voraces et polyphages, et se nourrissent principalement de feuilles.

En l'absence d'irrigation les dégâts sont souvent plus fréquents.

Sur 12 parcelles observées, aucune ne signale des plantes touchées par les noctuelles.

Seuil indicatif de risque

Après couverture du sol, le seuil de nuisibilité est atteint si **50 % des plantes présentent des perforations.**



Prévision

Les températures chaudes et l'absence de pluies ou d'irrigation sont favorables à ce ravageur.

TEIGNES

Contexte d'observations

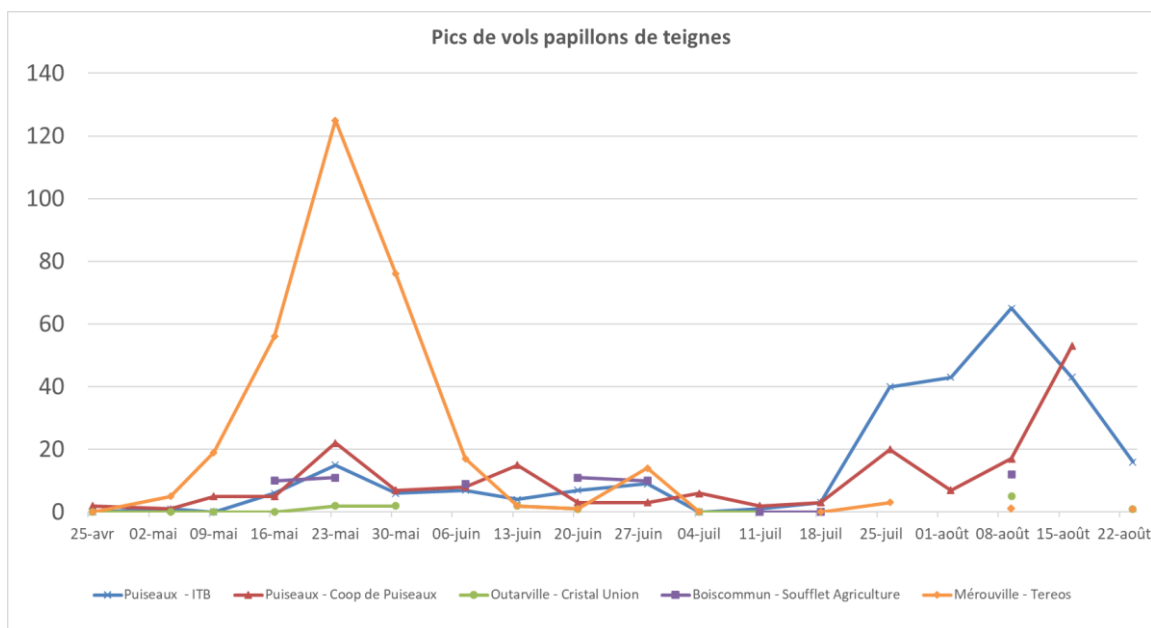
Jusqu'à la récolte, les teignes apparaissent d'abord en bordure ainsi que dans les zones où la réserve hydrique est la plus faible.

Comme illustré ici, l'observation des chenilles n'est pas facile. Ces dernières creusent le collet de la betterave pour s'y dissimuler.



Suivi des vols de papillons :

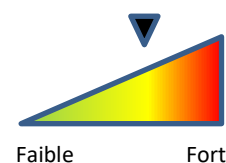
Le pic de vol semble être fini. Cette semaine, sur les 3 pièges relevés, les captures vont de 1 à 16 papillons/piège.



Sur 18 parcelles observées, 14 signalent des dégâts frais de 4 % à 100 % de plantes touchées, dont 10 où le seuil de nuisibilité est dépassé.

Seuil indicatif de risque

Le seuil est atteint lorsque 10 % des plantes sont touchées par des dégâts de chenilles.



Prévisions

Les températures chaudes sont favorables à ce ravageur mais les irrigations lui sont défavorables. Ce ravageur peut évoluer rapidement en cas de stress hydrique.

Maladies foliaires

Vous retrouvez ici les **dates préconisées d'arrêt des traitements** fongicides.

Selon votre date de récolte prévue et le délai avant récolte des produits, **vous devez adapter votre protection fongicide**.

Veillez à tenir compte des Délais Avant Récolte (DAR) des produits fongicides. Plus d'informations sur le « pense betterave 2022 », page 19 sur le site de l'ITB. Cliquez [ici pour le consulter](#).

De plus, une protection fongicide à moins de 45 jours de la récolte est rarement valorisée.

Maladies observées	Date de récolte prévue	Variété peu sensible	Variété sensible à très sensible
Oïdium/ Rouille	Avant la mi-octobre	Mi-août	Fin août
	Après la mi-octobre	Fin août	
Cercosporiose/ Ramulariose	Avant la mi-octobre	Fin août	1 ^{ère} quinzaine de septembre
	Après la mi-octobre	1 ^{ère} quinzaine de septembre	

Avant tout traitement, déterminer le type de maladies afin d'optimiser la protection fongicide, en évitant tout risque de confusion avec les autres maladies foliaires (Cf. fiches de reconnaissance des bioagresseurs, disponibles sur le site internet de l'ITB).



Oïdium



Rouille



Cercosporiose



Ramulariose

Des seuils de déclenchement des interventions pour chaque maladie ont été établis par l'ITB pour minimiser les pertes de rendement et la dissémination des champignons. **Ces seuils sont différents si vous avez déclenché votre premier fongicide avant ou après le 15 août :**

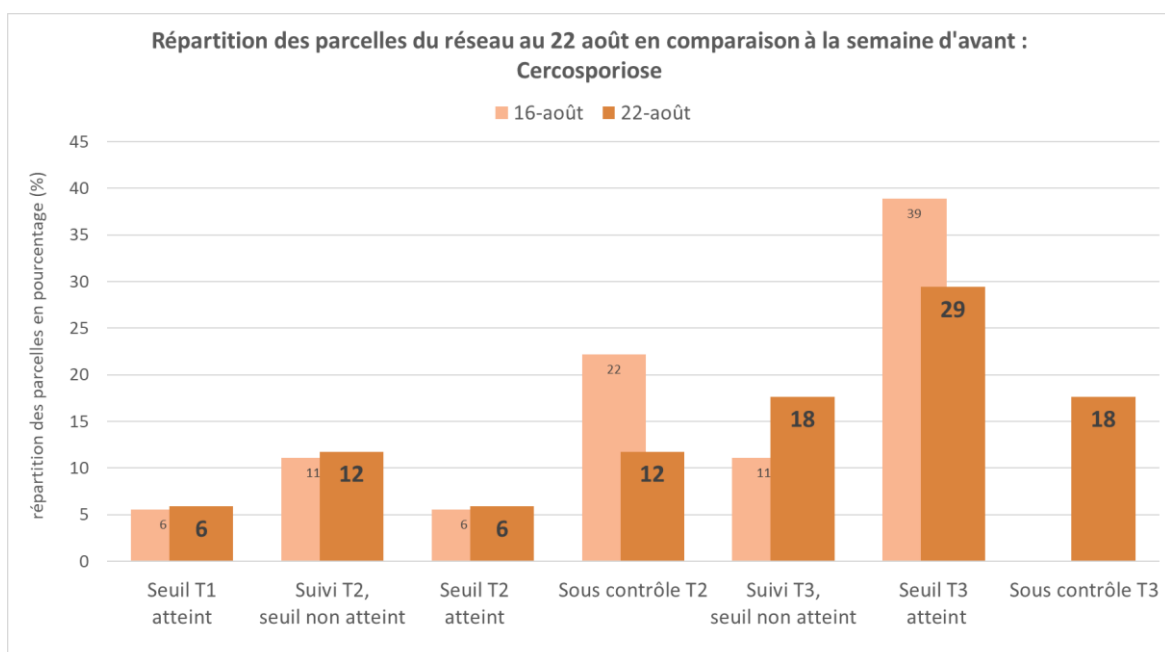
Maladies	Régions	T1	T2	T3
Début de protection avant le 15 août				
Oïdium	Toutes régions	15 %	30 %	30 %
Rouille	Toutes régions	15 %	40 %	40 %
Ramulariose	Toutes régions	5 %	20 %	25 %
Cercosporiose	Centre Val de Loire	1 %	20 %	25 %
Début de protection après le 15 août				
Oïdium	Toutes régions	30 %	Pas de T2	Pas de T3
Rouille	Toutes régions	40%	Pas de T2	Pas de T3
Ramulariose	Toutes régions	20 %	25 %	Pas de T3
Cercosporiose	Centre Val de Loire	20 %	25 %	Pas de T3

CERCOSPORIOSE

Contexte d'observations : parcelles conventionnelles

Cette semaine **17 parcelles** ont été observées, dont voici la répartition :

- 1 parcelle atteint le seuil T1 (soit 6 % des parcelles)
- 2 parcelles n'ont pas atteint le seuil du T2 (soit 12 % des parcelles)
- 1 parcelle atteint le seuil T2 (soit 6 % des parcelles)
- 2 parcelles sont sous contrôle d'un T2 (soit 12 % des parcelles)
- 3 parcelles n'ont pas atteint le seuil du T3 (soit 18 % des parcelles)
- 5 parcelles atteignent le seuil T3 (soit 29 % des parcelles)
- 3 parcelles sont sous contrôle du T3 (soit 18 % des parcelles)

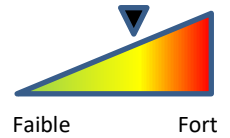


Contexte d'observations : parcelles en agriculture biologique

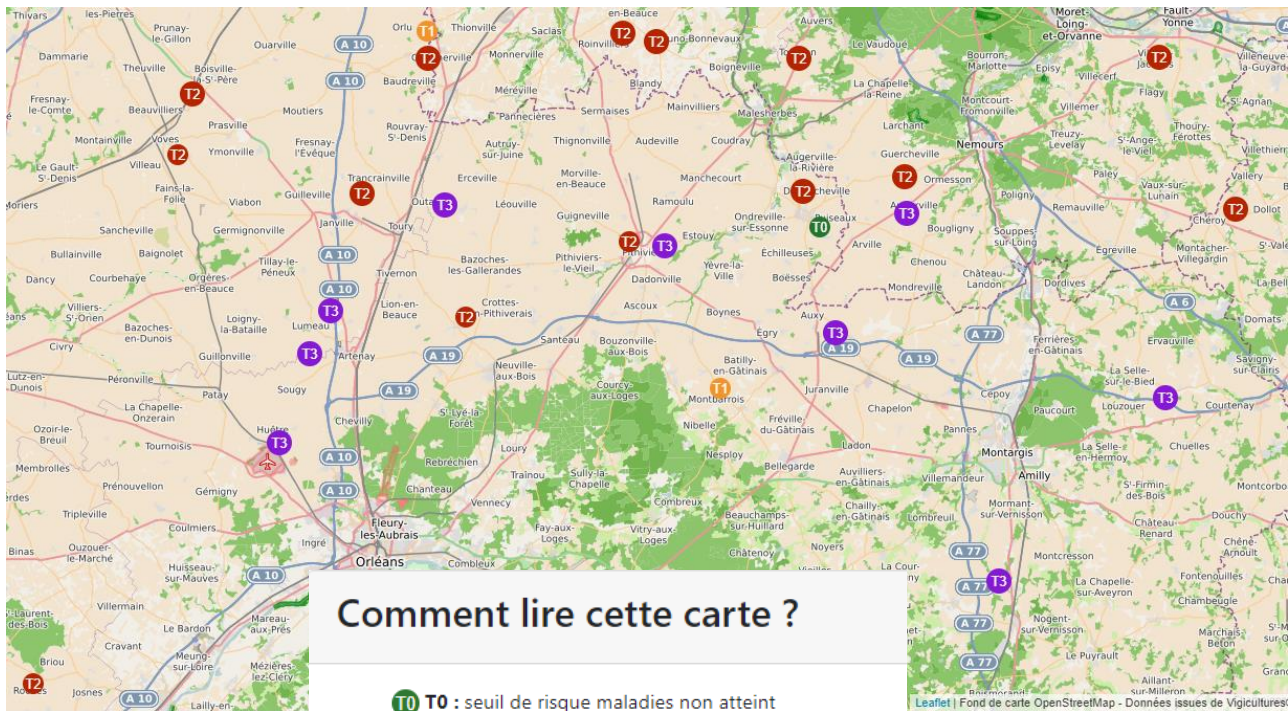
La première parcelle située à Outarville, a eu deux protections fongicides, 46 % de plantes touchées sont par la cercosporiose.
La seconde parcelle, située à Patay, est sous contrôle d'une troisième protection fongicide.

Prévisions

Avec les températures relativement chaudes et les risques orageux, **ces conditions météorologiques risquent de favoriser le développement de la cercosporiose.**



Vous trouvez chaque semaine la carte de l'outil « Alerte maladies » sur le site de l'ITB : <http://maladies.itbfr.org>



ROUILLE

Contexte d'observations

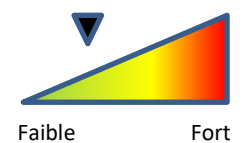
Cette semaine la rouille a été **signalée sur 9 parcelles**, allant de 2 à 100 % des feuilles touchées par au moins une pustule. 1 parcelle a atteint le seuil de déclenchement T2. Et 2 autres parcelles ont atteint le seuil du déclenchement T3.

Seuil indicatif de risque

Le seuil est fixé à 15 % pour le T1 et 40 % pour les T2 et T3.

Prévisions

A surveiller, l'observation au champ est indispensable.



**ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT
AUX BSV DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**
<http://bsv.centre.chambagri.fr/>